



**Centre Polyvalent de l'Enfance
interinstitutionnel du Kirchberg**



CPE-KI

Brochure info

Année scolaire 2025/2026



Qui sommes-nous?

Le CPE Ki¹ compte une centaine d'éducateurs et près de 1 000 enfants, répartis entre 2 bâtiments :



CPE1

situé 1 rue A. Borschette à Luxembourg accueille le Jardin d'enfants, les enfants scolarisés en maternelle et quelques classes d'élèves de 1^{ère} année primaire.

CPE3
situé 5 rue A. Borschette à Luxembourg héberge les enfants des cycles primaires et secondaires.



Le nombre d'enfants par groupe est d'en moyenne 12 en maternelle et 16 en primaire, en fonction de la taille des salles.

Chaque groupe d'enfants est encadré par un éducateur qualifié, dont la mission est de respecter le développement et le rythme propre à chaque enfant conformément aux lignes directrices définies dans le [projet pédagogique](#) visant à mettre à l'honneur l'enfant en tant que citoyen à part entière (personnalité, compétence, besoins, ...) et accompagner celui-ci vers plus d'autonomie.

La majorité des groupes sont unilingues. Quelques groupes mixtes sont mis en place pour accueillir un maximum d'enfants.



L'attribution du groupe linguistique dépend de la section linguistique suivie à l'École européenne², de la disponibilité des places ainsi que de divers éléments organisationnels et éducatifs qui assurent l'équilibre dans les groupes.

¹ Centre Polyvalent de l'Enfance interinstitutionnel du Kirchberg

² Les groupes des enfants **scolarisés en maternelle** sont, dans la mesure du possible, alignés sur la classe fréquentée à l'École européenne (ci-après EE).

Horaires et fermeture

Horaires

Nos équipes assurent l'accueil pédagogique des enfants **du lundi au vendredi jusqu'à 18h30**, à l'exception du calendrier des jours de fermeture repris ci-après.

Un accueil post-pédagogique (APP) est en place du lundi au jeudi de 18h30 à 19h00.

Les enfants encore présents attendront leurs parents :

- dans la salle de gym située au rez-de-chaussée au CPE1, ou
- dans l'espace des secondaires au 1er étage pour les enfants dont le groupe se trouve au CPE3.

Conformément aux modalités d'exécution de notre règlement, le recours à l'APP est en principe déconseillé pour des raisons pédagogiques et doit donc rester un recours exceptionnel pour les parents.

Le vendredi, toutes nos structures ferment à 18h30.

Notre jardin d'enfants ouvre à **partir de 8h00**. Il est demandé aux parents d'amener leur enfant au plus tard pour 9h00.

Fermeture du CPE

Veille de la rentrée

!! Journée pédagogique CPE

lundi 1er septembre 2025

lundi 10 novembre 2025

Noël et Nouvel An

du mercredi 24 décembre 2025 au
vendredi 2 janvier 2026 inclus

Pâques

du jeudi 2 au lundi 6 avril 2026 inclus

Fête du travail

vendredi 1^{er} mai 2026

Ascension

jeudi 14 mai 2026

Lendemain de l'Ascension

vendredi 15 mai 2026

Lundi de Pentecôte

25 mai 2026

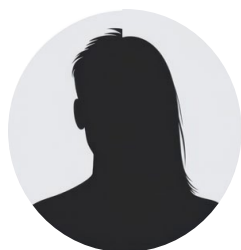
Fête nationale luxembourgeoise

mardi 23 juin 2026

Le groupe de mon enfant

Suite à une réorganisation interne de nos services, certains groupes ont changé de titulaire et/ou de salle.

Son éducateur





Le nom de l'éducateur de votre enfant est disponible dans votre compte [eKidWeb](#) en cliquant sur 'Enfants' puis le nom de celui-ci puis :



* KICEL = Kirchberg Centre d'Etudes et de Loisirs (groupes primaires et secondaire)
KIGA = Kirchberg Garderie (Jardin d'enfants et groupes maternelles)

Sa salle

Le plan des salles par bâtiment est disponible via les liens ci-dessous et sera également affiché à l'entrée de chaque bâtiment la semaine de la rentrée.

Bâtiment CPE1	Bâtiment CPE3
 <p>Rez de chaussée 1^{er} étage 2^e étage</p>	 <p>Rez de chaussée 1^{er} étage 2^e étage</p>

Éducateur(s)	Étage	Salle
ANAYA Maria	1 ^{er}	112
ANTINARELLA Danushka / DE MICHELE Angela	1 ^{er}	111
BARCIA Ana	rdc	2
BENKHALFOUNE Fouzia	rdc	5
CAVALETTO Céline	2 ^e ▲	205
CORR Roisin	1 ^{er}	106
DE VLIÉGER Annick	1 ^{er}	105
DEMIRTSHYAN Lilit	1 ^{er}	108
DILENA Graziella	1 ^{er}	104
DIMOU Alexandra	2 ^e ▲	203
Jardin d'enfants Groupe A	rdc	11
Jardin d'enfants Groupe B	rdc	8
JIMENEZ BEDMAR Ana	1 ^{er}	113
JIMENEZ Cristina	2 ^e ▲	208
LEBON Sylvie	rdc	7
LENTZ Monika	2 ^e ▲	201
MADUREIRA Sonia	rdc	6
MANGILI Jocelyne	2 ^e ▲	206
MARTINS Carla	1 ^{er}	107
OLIVARES Sofia	2 ^e ▲	207
RISTAGNO Marie	1 ^{er}	109
ROSSI Iuliana	2 ^e ▲	204
SILLIS Ann	rdc	3
TORELLI Anne Marie	rdc	4
URBANO Ana	1 ^{er}	103
VELLANDI Richard	1 ^{er}	110
VENANCE Samantha / LAERA Grazia	1 ^{er}	105A



▲ Les 7 groupes occupant l'entièreté du 2^e étage du bâtiment CPE1 sont composés uniquement d'enfants en 1^{ère} année primaire.

Éducateur(s)	Étage	Salle
AMRANI Mounir	1 ^{er} ♦	12
BALECZNY Anna	1 ^{er} ♦	10
BIANCO Monica	1 ^{er} ♦	13
CORREIA Eliezer	rdc♦	2
CREMER Raphaël	2 ^e	B13
DAHMANI Marie	rdc♦	4
DELIENNE Théo	1 ^{er} ♦	14
DRAY Sylvain	rdc♦	6
ELCHEROTH Sally	2 ^e	23
FRANCOIS Gilles	2 ^e	19
FROMONT Audrey	2 ^e	B15
GARCIA Gemma	2 ^e	B12
GHARBI Asma	1 ^{er} ♦	B7
GONCALVES Sofia	rdc♦	3
GRAF Nicole	1 ^{er} ♦	11
GUERARD Julie / CABOZ Thierry	rdc♦	B3
HARTKAMP Gert	2 ^e	21
LA PORTA Léa	2 ^e	B11
LAPARRE Dragana	1 ^{er} ♦	15
LEAL OLLOQUI Paula	1 ^{er} ♦	B9
LEBLANC Ingrid	1 ^{er} ♦	B5
MANZANO GARCIA Maria	2 ^e	17
MULD Tiina	rdc♦	5
PASARE Tobias	2 ^e	B14
PEZZELLA Nicola	1 ^{er} ♦	16
PFEIFFER Mathieu	2 ^e	B10
PINTO Tânia	rdc♦	B1
RACZKIEWICZ Katarzyna	1 ^{er} ♦	9
REMUZGO Angela	1 ^{er} ♦	B4
RIBEIRO Filipe	rdc♦	B2
RODRIGUEZ Yaiza	2 ^e	18
SERRA Vanessa	2 ^e	25
SPY Christelle	1 ^{er} ♦	B8
SVENSSON Anna	2 ^e	22
TAWADROUS Shenouda	rdc♦	1
TSOKOU Angeliki	2 ^e	20
VANBOCKRIJCK Inge	1 ^{er} ♦	B6
VIRKKUNEN Minna	rdc♦	7



Éducateurs SEC	Étage	Salle
ALMEIDA Nuno	1 ^{er}	SEC Open SPace
BEN ALLAL Romain		
DIAZ CID Herminia		
MICHELARAKIS Dimitrios		

♦ Les groupes du rdc et du 1^{er} étage déjeunent à la cantine de l'École européenne les mardi, jeudi et vendredi. Les enfants peuvent être récupérés à 14h15 à l'école ou vers 15h15 au CPE.

Présence de mon enfant

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant il est primordial que nous soyons informés de sa présence au CPE. Merci de veiller à **indiquer ces informations dans votre compte eKidWeb dans les délais impartis**. La plateforme est l'unique moyen de s'assurer que les informations puissent être consultées à tout moment par notre équipe éducative, notamment dans le cas où l'éducateur titulaire de votre enfant est absent.

Toutes les informations reprises dans cette section et plus encore se trouvent sur notre site web :

 [Aide eKidWeb](#)



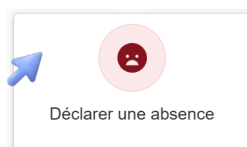
Déclarer une absence

POURQUOI ?

Informez notre équipe que votre enfant ne vient pas au CPE aujourd'hui. Cela nous évite de :

- chercher votre enfant à l'école,
- vous appeler pour confirmer son absence,
- faire attendre tout le groupe pour votre confirmation.

ACTION À PRENDRE DANS eKIDWEB



L'absence doit être introduite par enfant quel que soit son niveau scolaire au plus tard **avant 11h30** le jour-J.

CAS PARTICULIERS

- Vous avez encodé une absence par erreur (votre enfant sera présent) ;
- Vous étiez dans l'impossibilité de signaler l'absence de votre enfant avant 11h30.
⇒ Envoyer un email à OIL-CPE-Ki@ec.europa.eu **et à son éducateur.**




Le CPE, l'École européenne et l'APEEEL (Association des Parents d'Elèves de l'École Européenne de Luxembourg 1) sont 3 entités distinctes. Dès lors, nous vous invitons à envoyer à chaque partie prenante les informations concernant l'absence/la présence exceptionnelle de votre enfant.

Personnes autorisées

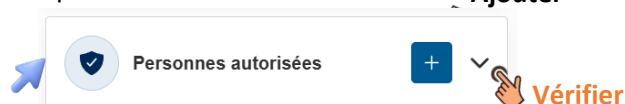
POURQUOI ?

Afin que votre enfant ne quitte pas le CPE avec des personnes que vous n'avez pas autorisées à le reprendre. **ET** Pour que les personnes ne disposant pas d'un badge des institutions puissent rentrer dans le bâtiment.

ACTION À PRENDRE DANS EKIDWEB

L'autorisation prendra effet **immédiatement**. Cliquez sur  'Enfants' puis le nom de celui-ci.

Ajouter



BON À SAVOIR

- Une personne peut être autorisée pour un jour précis, une période ou de manière permanente.
- Vous pouvez ajouter, supprimer ou modifier ces autorisations autant de fois que nécessaire.

Modifier/Vérifier sa fréquentation

POURQUOI ?

La fréquentation hebdomadaire actuelle de votre enfant correspond à celle indiquée lors de sa réinscription/de son inscription. Vérifier qu'elle correspond bien à sa présence hebdomadaire **régulière** pour que nos équipes aient la bonne information.

Exemple : mon enfant ne vient jamais au CPE le lundi.

ACTION À PRENDRE DANS EKIDWEB

La modification prendra effet **1 jour ouvrable** après son introduction. Cliquez sur  'Enfants' puis le nom de celui-ci.



CAS PARTICULIERS

Si votre enfant doit venir un jour où il ne fréquente habituellement pas le CPE

⇒ Envoyer un email à OIL-CPE-Ki@ec.europa.eu **et à son éducateur.**

Autorisation récurrente (arrivée tardive/sortie/retour)


POURQUOI ?

Afin que votre enfant puisse quitter ou rejoindre le CPE durant l'après-midi.

POUR QUI ?

- **Maternelle**
Uniquement 'arrivée tardive', si votre enfant participe – par exemple – à une activité juste après les cours et rejoint son groupe dans l'après-midi.
- **Primaire**
Autorisation obligatoire si un enfant doit quitter et/ou rejoindre son groupe dans l'après-midi.
- **Secondaire**
N/A, l'enfant peut quitter et rejoindre le CPE seul.

ACTION À PRENDRE DANS EKIDWEB

L'autorisation prendra effet **2 jours ouvrables** après son introduction et sera applicable pour la période indiquée.
Cliquez sur  'Enfants' puis le nom de celui-ci



QUELLE AUTORISATION CHOISIR

- **Quitte seul le CPE**
Votre enfant quittera **seul** son groupe à l'heure indiqué et ne rejoindra pas le CPE.
- **Quitte seul et revient seul**
Votre enfant quittera et rejoindra **seul** son groupe à l'heure indiqué.
- **Arrivée tardive**
Votre enfant ne doit pas être récupéré par son éducateur à l'école, il rejoindra son groupe à l'heure indiqué, seul ou accompagné.

CAS PARTICULIERS

Votre enfant doit exceptionnellement quitter ou rejoindre seul le CPE
⇒ Envoyer un email à OIL-CPE-Ki@ec.europa.eu **et à son éducateur.**

BON À SAVOIR

- Les autorisations de sortie ne sont **pas applicables** durant les congés scolaires.
- **!!! Toutes les autorisations de sortie** relatives à l'année scolaire 2024/2025 **ont été supprimées**. Elles devront **à nouveau être encodées à partir du 1^{er} septembre 2025.**

Repas et cantines

Repas



Les repas sont préparés et facturés par la société Sodexo (même prestataire qu'à l'EE).

ACTION À PRENDRE

Tous les parents doivent s'inscrire sur le site de Sodexo et indiquer le type de repas de leur enfant (repas chaud/tartiniste). Le choix peut être fait pour toute l'année scolaire ou par trimestre.

Le badge utilisé par les élèves de 5e primaire pour le paiement des repas à l'école ne sera pas applicable pour les repas du mardi, jeudi et vendredi (journées courtes à l'école).

2 OPTIONS

- **Tartiniste**
repas tiré du sac de l'enfant
- **Repas chaud**
les menus de la semaine sont disponibles sur le site du prestataire : <http://www.sodexoeducatifon.lu/>

Le régime choisi sera également **applicable** si l'enfant fréquente le CPE **durant les congés scolaires et l'été.**

ENFANT PRÉSENTANT UNE ALLERGIE OU INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

- 3 possibilités : tartiniste, menu à éviction simple ou plateau-repas complet hypoallergénique
- **!!!PAI obligatoire** pour repas à éviction simple et pour le plateau-repas hypoallergénique, un certificat médical ne sera pas accepté comme justificatif d'une allergie.

Le repas « tartiniste » sera emmené par l'enfant (pas déposé au CPE) et ne pourra **pas être réchauffé.**

Tout changement dans la fréquentation hebdomadaire de votre enfant n'aura **pas d'incidence sur le montant de la participation parentale** (cotisation et repas, le cas échéant).

Sodexo contactera par email les parents ayant inscrit leur enfant du **cycle secondaire et/ou présent uniquement pendant les congés scolaires et l'été** afin qu'ils indiquent la formule de repas choisie. En cas de non-réponse, les enfants recevront un repas chaud duquel les parents devront s'acquitter sur la plateforme.

Contact : ecoleeuropeenne1.LU@sodexo.com

DÉLAIS

Si les parents n'inscrivent pas leur enfant dans les délais indiqués ci-dessous, celui-ci sera considéré comme inscrit pour le trimestre avec un repas chaud. Ils devront s'acquitter des repas sur la plateforme du prestataire.

	Période	Date limite d'inscription sur le site de Sodexo
1er trimestre (inclus Toussaint et Noël)	du 2/09 au 2/01 incl.	14/09/2025*
2e trimestre (inclus Carnaval et Pâques)	du 5/01 au 10/04 incl.	14/12/2025*
3 ^e trimestre (inclus Pentecôte et été)	du 13/04 au 31/08 incl.	22/03/2026*

*non applicable si l'inscription est faite pour l'année

Cantines

En raison de l'augmentation du nombre d'inscriptions et de la capacité limitée des cantines du CPE, les enfants prendront leur déjeuner et leur goûter dans les bâtiments indiqués ci-dessous :


	Lunch	Goûter
Jardin d'enfants	CPE1	CPE1
Groupes de maternelle	CPE1	CPE1
Enfants de 1 ^{ère} primaire accueillis au CPE1	CPE3 (retour au CPE1 vers 14h30) *	CPE1
Enfants en primaire accueillis au CPE3 au rez-de-chaussée et 1^{er} étage	EE (retour au CPE vers 15h15)*	CPE3
Enfants en primaire accueillis au CPE3 au 2^e étage	CPE3 (fin du repas vers 14h30) *	CPE3
Groupes de secondaire	EE	CPE3

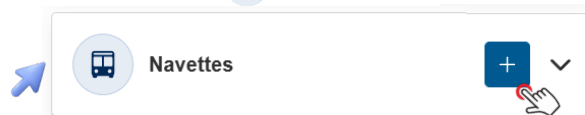
* Ces **dispositions sont à prendre en compte lors de l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires**. Toutes les informations nécessaires vous parviendront ultérieurement à ce sujet.

Navette

Le bus 'N CPE Ki' circule chaque mardi et jeudi entre la Rue Albert Borschette (CPE) et la plateforme des quais des bus de l'École européenne afin de permettre aux enfants de prendre leur bus pour rentrer chez eux.

!! Ce bus n'est pas en place pour emmener les enfants à leur activité périscolaire ou leur permettre de rejoindre les parents à l'école.

L'autorisation 'Navette' doit être introduite dans votre compte eKidWeb et prendra effet **2 jours ouvrables** après son introduction. Cliquez sur  'Enfants' puis le nom de celui-ci



Service disponible pour les enfants **en primaire et secondaire inscrits au CPE et auprès de l'ATSEEE.**

Dès le **mardi 9 septembre**, la navette circulera les **mardi et jeudi** et quittera l'arrêt de bus situé à 20 mètres du CPE3 à **15h55**. Le service n'est pas proposé le vendredi en raison des activités organisées par le CPE mais également afin de maintenir les échanges entre les parents et les titulaires de groupe.

Ce bus ne circule pas durant les congés scolaires et l'été.

Durant le mois de **septembre**, les enfants seront accompagnés depuis le bâtiment du CPE jusqu'à l'arrêt de bus Rue Borschette et **dirigés vers leur bus** une fois arrivés aux quais de l'école européenne. À partir du **1^{er} octobre**, dès qu'ils seront à bord du bus 'N CPE Ki' les enfants seront amenés à **se diriger seuls vers leur bus, depuis le quai de l'EE.** Nous déclinons dès lors toute responsabilité lorsque votre fils/fille sera à bord du bus 'N CPE Ki'.

Infirmierie et psychopédagogues

Au moins un infirmier est présent en permanence sur le site du CPE-Ki. Au quotidien, il apporte les soins appropriés aux enfants en cas de maladie ou accident survenu pendant sa présence au CPE. S'il l'estime nécessaire, il contacte les parents pour qu'ils viennent rechercher l'enfant le plus rapidement possible. En cas d'urgence, il peut faire emmener l'enfant à l'hôpital le plus proche et en informera les parents en parallèle.

Nous vous prions de déclarer dans les plus brefs délais, à l'infirmierie du CPE (OIL-CPE-INFIRMERIE-KI@ec.europa.eu et OIL-CPE-PEDIATRE@ec.europa.eu), toute **modification par rapport à l'état de santé de votre enfant** (allergies alimentaires ou saisonnières, intolérance alimentaire ou autres problèmes de santé), comme le stipule le « Règlement d'admission et de fonctionnement des établissements du CPE » (article 12. « Dispositions médicales).

Dans leur encadrement pédagogique, les éducateurs sont épaulés par une équipe de psychopédagogues spécialisées dans le domaine de l'enfance qui peut fournir des conseils, proposer une approche individualisée selon les besoins de l'enfant, examiner des situations précises pour donner un avis, faire des observations dans le groupe, etc.

Le contact avec ces membres de notre équipe du CPE peut permettre de mieux cerner certaines difficultés rencontrées par votre enfant afin d'orienter la famille vers des solutions adéquates, le cas échéant.

Les congés scolaires

Pour chaque période de congés scolaires, vous recevrez une communication vous indiquant les dates d'ouverture et de fermeture de la période d'inscription ainsi qu'un rappel. Le calendrier des périodes d'inscription est disponible [ici](#).

Les inscriptions s'effectuent **directement dans votre compte eKidWeb, pour toute la période concernée**. La procédure vous sera indiquée dans chaque communication.

!! Une fois la période d'inscription terminée, vous ne pourrez plus :

- inscrire votre enfant,
- annuler l'inscription de votre enfant (le repas sera dû sauf si votre enfant est tartiniste),
- modifier la fréquentation de votre enfant.

ORGANISATION DES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

• Durant l'été et les congés scolaires de l'Ecole européenne, le CPE accueille les enfants **dès 8h00** et ferme ses portes selon les horaires décrits précédemment.

• Les enfants inscrits le **matin avec repas** doivent être récupérés au plus tard à 13h30; s'ils sont inscrits **uniquement l'après-midi**, ils peuvent être déposés à partir de 13h30.

• À son arrivée au CPE, chaque enfant doit être **accompagné auprès de l'éducateur** (excepté pour les enfants en secondaire qui peuvent rejoindre seuls leur groupe).

• Afin d'assurer le bon déroulement des activités et conformément à notre règlement, le matin, les enfants doivent être **présents pour 9h30** au plus tard.

• Les enfants seront accueillis par un éducateur différent le matin et l'après-midi. Leur nom et le numéro de la classe seront indiqués sur les tableaux à l'entrée du bâtiment.

• Le **déjeuner** est pris à 11h30 pour les enfants du Jardin d'enfants et en maternelle (retour au CPE1 vers 12h15) ; à 12h30 pour les plus grands (fin du repas vers 13h15). Les enfants ne peuvent pas être repris durant le repas.

• Il n'est **pas nécessaire de notifier l'absence** de votre enfant durant les vacances scolaires étant donné qu'il est déposé directement au CPE par une personne autorisée.

• Les **autorisations de sortie** ne sont **pas applicables** durant les vacances.

Autres informations

Les devoirs

Nos éducateurs veillent à instaurer un environnement calme et favorable à la concentration, afin de faciliter le travail scolaire. Toutefois, il est important de préciser que **la réalisation des devoirs au CPE est une possibilité offerte aux enfants, et non une obligation de notre service**. Les éducateurs apportent un soutien ponctuel lorsque cela est possible, mais ils ne remplacent pas le rôle de l'enseignant et ne peuvent pas assurer un suivi individualisé pour chaque élève. Conformément aux demandes de l'école, ils ne corrigent pas les devoirs, afin que les enseignants et les parents puissent identifier d'éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant.

Il faut noter que la quantité de devoirs et le temps nécessaire pour les réaliser peuvent varier selon la section linguistique choisie à l'École européenne et selon l'âge des enfants. De plus, beaucoup d'enfants participent à des activités périscolaires. Il n'est donc pas possible de garantir que tous les devoirs soient terminés à l'heure où les enfants quittent le CPE.

Enfin, les devoirs spécifiques, comme ceux exigeant l'utilisation d'un ordinateur par exemple, ne sont pas réalisables au CPE. De même, les conditions d'accueil ne permettent pas toujours aux enfants de réviser l'intégralité de leurs leçons.

Utilisation des appareils électroniques au CPE

Tel que mentionné dans les modalités d'exécution de notre règlement, lors de leur séjour au CPE, l'utilisation de tout appareil électronique privé (téléphones mobiles, tablettes de jeux, montres et appareils connectés, ...) par les enfants est interdite.

L'utilisation d'un téléphone mobile ou d'une montre connectée reste possible **en cas de nécessité ou d'urgence** et après en avoir informé l'éducateur du groupe, mais l'utilisation récréative de tout appareil électronique privé (jeux, photos, vidéos) est proscrite.

Utilisation des parkings

La gestion des places de parkings est sous la responsabilité des services compétents de la Commission en charge de la Sécurité et non de l'administration du CPE-Ki.

Des espaces parking orange "Kiss&Go" devant les bâtiments CPE1/2 sont à la disposition des parents lorsqu'ils viennent déposer/récupérer leur(s) enfant(s).

L'accès au parking se fait sur présentation d'une vignette qui sera distribuée par l'éducateur courant septembre. Les vignettes « Parking » 2024/2025 restent valables jusqu'au 1^{er} octobre 2025. Pour les parents ne disposant pas de cette vignette, vous pourrez accéder au parking en le signalant au garde à l'entrée du parking.

Le parking situé le long du bâtiment CPE3 est privé et destiné à l'usage des employés du CPE.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec le service responsable à l'adresse ci-après : EC-SECURITY-PROTECTION-LUXEMBOURG@ec.europa.eu